

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Délibération n° 20251113.2

Nombre de conseillers :	Nombre de conseillers votants :
En exercice : 14	- dont « pour » : 12
Présents : 11	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec procuration : 1	- dont « abstention » : 0
Absent excusé : 0	
Absents : 2	

Le jeudi 13 novembre 2025 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 08/11/2025 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYÉKLIAN, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENT EXCUSÉ avec pouvoir : Mr Yoann LEVEQUE
(donne pouvoir à Mr Patrick ROCHE)

ABSENTS : Messieurs Marc BUISSON et Thibaut MARTINEZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nathalie BERTRAND

OBJET :

**Convention relative à la création d'un plateau surélevé RD 52 du PR 8+625 au PR 8+647
entre la commune et le Département de l'Ain**

Monsieur le Maire présente la convention qui a pour objet de définir les conditions administratives, financières et techniques de la réalisation des travaux d'aménagement qui consistent en :

- la création d'un plateau surélevé au carrefour RD 52 x Chemin « Sous Grillérin » avec la pose de bordures T2 et nécessitant le busage du fossé sud sur 17 m avec un diamètre de 300 mm + tête de sécurité,

- * L'aménagement d'espaces verts,
- * La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées,
- * L'adaptation du dispositif d'assainissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les travaux de création d'un plateau surélevé RD 52 du PR 8+625 au PR 8+647
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention établie entre le Département de l'Ain et la commune de Revonnas.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Le Maire,
Patrick ROCHE,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le El publication ou notification le

Accusé de réception en préfecture
001-21103214-20251113-20251113-2025
Date de réception préfecture 08/12/2025

19 NOV. 2025